



ADR - FORMATION CONDUCTEURS - TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES - SPÉCIALISATION CITERNES RESTREINTE PRODUITS PÉTROLIERS INITIALE (IP)

à du au

Financé par

APTH

Nanterre

Tél :

[En savoir plus sur la formation](#)

CONDITIONS D'ADMISSION

Niveau de sortie :

Sans Niveau spécifique

Contenu et programme

Objectifs :

- Acquérir les connaissances de base nécessaires pour effectuer le transport des matières dangereuses ci-dessous. Réussir l'examen final pour obtenir le certificat ADR conducteur et être autorisé à conduire des véhicules citernes transportant les produits pétroliers. Cette formation répond aux exigences du chapitre 8.2 de l'ADR et de l'arrêté TMD. (L'APTH est un organisme autorisé à dispenser des formations 8.2 par le ministère des transports (**Arrêté du 28 mai 2024 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2022 – NOR : TREP2414139A**)

Programme :

connaître les équipements spécifiques des véhicules-citernes
connaître les dispositions relatives aux opérations de chargement et de déchargement.
connaître la signalisation et le placardage des véhicules-citernes
connaître les documents spécifiques concernant les citernes.
connaître les règles de circulation et de stationnement des véhicules.
avoir des connaissances sur l'accidentologie spécifique aux véhicules citernes.

Informations pratiques

Organisme responsable :

- Nanterre

Numéro de session : / Référence GIP : 43815

Mise à jour le 20/02/2025